

Société Philanthropique

MàJ 09.2024

Mot d'accueil

Madame.

Nous sommes heureux de vous accueillir avec votre enfant au sein de notre centre maternel. Ce livret d'accueil vous fournira les informations essentielles sur le fonctionnement de notre établissement, ainsi que sur vos droits et devoirs, conformément à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Notre équipe est engagée à vous soutenir dans votre parcours parental, en vous offrant les outils nécessaires pour renforcer le lien avec votre enfant. Nous vous offrirons une écoute attentive et vous accompagnerons dans vos démarches tout au long de votre séjour, afin de vous aider à (re)trouver un bien-être durable et à atteindre une autonomie complète.

Vous disposerez d'un hébergement sécurisé et d'un accompagnement personnalisé, adapté à vos choix, besoins et aspirations. Nous espérons que ce passage dans notre établissement sera une opportunité pour vous de progresser sereinement dans votre projet de vie.

Plus de détails sur notre organisation sont disponibles dans les documents remis à votre arrivée. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

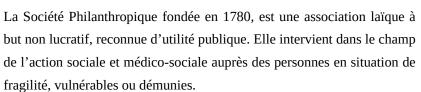
Soyez la bienvenue à la Maison de la Mère et de l'Enfant.

La direction et toute l'équipe









Aujourd'hui, la Société Philanthropique gère 42 établissements et services essentiellement en région parisienne et 15 immeubles de logements à vocation sociale.

Présentation de l'établissement

La Maison de la Mère & de l'Enfant a toujours eu pour vocation d'aider les mères en difficulté. Aujourd'hui l'accueil est possible dès le 7ème mois de grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant pour des mères avec un seul enfant.

La Maison de la Mère & de l'Enfant dispose de 33 places, soit 27 places en studio interne et 6 places en appartements satellites attribués après un séjour interne.

Le Centre Maternel fait partie du pôle Femmes et Enfants de l'association, qui regroupe sept établissements.

La Maison de la Mère & de l'Enfant est financée par le Département de Paris dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ladmission

Vous entrez à la Maison de la Mère & de l'Enfant, pour faire suite à une demande adressée au SEAPPE.

Une fois cette étape franchie, une procédure d'admission est mise en place pour vous accueillir.

Votre intégration, ainsi que celle de votre enfant (ou de votre futur enfant), repose sur une démarche volontaire.

Cet engagement personnel est essentiel pour que nous puissions travailler ensemble efficacement dans votre accompagnement.

Votre espace de vie

Le cadre est pensé pour que la vie collective respecte la vie personnelle et intime de chacune.

L'hébergement mis à votre disposition pendant votre séjour est aménagé et meublé pour y vivre avec votre enfant, vous êtes responsable de son état. Nous vous encourageons à l'investir pour vous y sentir au mieux.

Nous respectons votre intimité dans le studio. Pour autant, des visites à domicile seront organisées et les membres de l'équipe pourront intervenir en votre absence en cas de nécessité.

Les espaces collectifs Vous avez accès à:

Un lieu de restauration qui peut être utilisé pour des moments conviviaux et festifs par les résidentes qui le souhaitent.

Les repas sont pris sur inscription du lundi au vendredi

Déjeuner : De 13 h à 13 h 45, gratuit pour les résidentes prénatales et les postnatales jusqu'à l'entrée en crèche. Payant à partir de l'entrée en crèche. 3, 00 euros.

Dîner : De 19 h 00 à 19 h 45. Gratuit pour les résidentes et leurs enfants. *Repas des bébés* (sur inscription): Du lundi au vendredi. Ils sont à retirer de 19 h 00 à 19 h 45.

Un Jardin arboré et fleuri avec une aire de jeux, permet aux familles de sortir de leurs studios, de profiter de cet espace aéré et partager des moments de détente et de repas.

Une laverie: Il vous est possible de laver et sécher votre linge à la laverie, du lundi au vendredi, à partir de 10 h 00 jusqu'à 22 h 00. Dernière lessive 21 h 00. Le samedi, le dimanche et les fériés toute la journée. Les jetons sont en vente à l'accueil : Lavage (lessive hypoallergénique comprise) : 3,00 €. Séchage – Gratuit

Une salle collective ouverte en présence d'un professionnel disponible.

C'est un espace pour les résidentes et les enfants, où se déroulent des actions collectives et où les mères peuvent jouer avec leur enfant. Il est demandé de respecter les règles affichées dans la salle et de ranger après le passage.

Une salle de visite : par son aménagement en petits salons permet aux résidentes de recevoir leurs visiteurs ; un espace jeux propose un coin détente aux enfants.

Les équipes logistiques mettent tout en œuvre pour maintenir les espaces collectifs entretenus, merci de les respecter et de participer a leur bonne tenue.

Votre accompagnement

Le Référent Socioéducatif : Le Pilier de Votre Accompagnement

Vous bénéficiez d'un référent socioéducatif dès votre admission, chargé d'assurer un accompagnement personnalisé tout au long de votre séjour.

Rôles et missions principales :

- Accompagnement personnalisé : Élaboration et suivi d'un projet adapté aux besoins de la mère.
- Soutien administratif : Assistance pour les démarches sociales, de santé, et de logement.
- Conseil et orientation : Guidance vers les services adéquats pour répondre aux besoins spécifiques.
- Suivi régulier : Organisation de rencontres pour évaluer les progrès et ajuster le projet.

Les Entretiens Individuels : Un Outil Essentiel

Les entretiens individuels vous permettent de faire un suivi de qualité et aident à évaluer, planifier et observer la situation de la dyade mère-enfant.

Objectifs des entretiens:

- Évaluer les besoins et fixer des objectifs.
- Ajuster le projet personnalisé en fonction de l'évolution.
- Observer la relation mère-enfant pour offrir des conseils appropriés.
 Chaque entretien donne lieu à un compte-rendu, qui constitue une base de travail pour la suite.

les prestations d'accompagnement

Le Projet Personnalisé de la Dyade (Mère-Enfant)

Votre projet personnalisé est élaboré dès l'admission et sert de cadre structurant pour l'accompagnement.

Il vise à :

- Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant en garantissant un environnement stable.
- Renforcer les compétences parentales pour permettre à la mère d'assumer pleinement son rôle.
- Favoriser l'autonomie sociale et financière grâce à des démarches vers l'emploi et le logement.
- Maintenir les liens familiaux et sociaux pour éviter l'isolement.

Les activités collectives

Elle vous sont proposées au centre maternel tel que des ateliers, des sorties culturelles, en semaine ou en weekend pour vous seule ou avec votre enfant. Des informations sont disponibles par affichage.

N'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil et à y participer.

Les activités sur l'établissement sont proposées pour vous, en fonction de vos besoins. Le planning est disponible à l'affichage à l'accueil.

jequipe pluridisciplinaire

<u>L'adjointe de Direction</u>, en charge de l'accompagnement global, organise et supervise votre parcours au sein de l'établissement.

<u>L'équipe socio-éducative</u> se compose de travailleurs sociaux qui sont impliqués directement dans votre accompagnement et celui de votre enfant. Vous serez spécifiquement suivie par un travailleur social de référence.

<u>La psychologue</u>, avec qui vous avez fait connaissance lors du rendez-vous de préadmission, peut vous accueillir en entretien avec ou sans votre enfant, ponctuellement ou de manière plus régulière à votre demande et sur proposition des travailleurs sociaux. Elle intervient également sur les moments collectifs, en ateliers, petits déjeuner à thème, réunion ... Par ailleurs elle est également présente à la crèche pour accompagner les professionnelles à la prise en charge quotidienne de votre enfant.

<u>La crèche</u> accueillera votre enfant. Son admission pourra se faire à partir de ses trois mois, la décision sera prise par la direction en fonction de votre situation. Une auxiliaire de puériculture sera nommée référente de votre enfant, elle l'accompagnera avec l'appui des éducatrices de jeunes enfants de la crèche.

Des pauses maman vous seront proposées par l'<u>auxiliaire de périnatalité</u> pendant la période qui précède l'entrée de votre enfant en crèche. Cela vous permettra de lui confier votre enfant pour un temps donné après l'y avoir préparé.



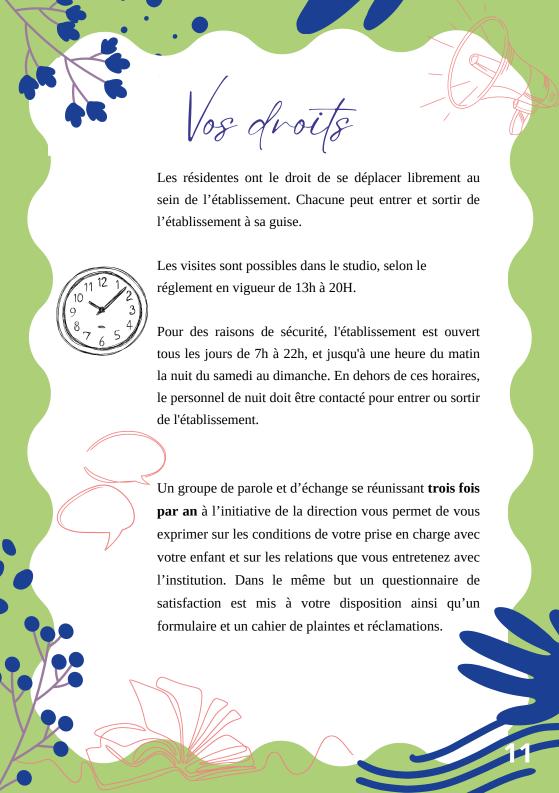
Seance pour

<u>L'équipe d'accueil et le secrétariat</u> assurent une présence pour recevoir vos demandes ou vous orienter vers le professionnel concerné :

- Le jour de 07H00 à 22H00 à l'accueil
- De 22H à 7H 00, joignable aux 07 64 39 77 73
 Elles sont garantes de la sécurité de l'accès principale de l'établissement.

<u>L'équipe logistique</u> se compose des agents d'entretien et d'un technicien de maintenance. Tous collaborent au bon déroulement de votre séjour. Ils peuvent être amenés à intervenir dans le studio mis à votre disposition conformément à ce qui est écrit dans le règlement de fonctionnement.

<u>La Directrice</u> est en charge du pilotage de l'établissement , elle met au service des équipes les moyens nécessaires à votre meilleur accompagnement.



Vous avez le droit

d'avoir des informations sur le fonctionnement de l'établissement et votre accompagnement.

de changer d'avis sur votre accompagnement ou d'y renoncer.

de rester en contact avec votre entourage.

d'avoir un accompagnement adapté, fait sur mesure pour chaque accompagnée.

de faire des choix pour vous-même de manière autonome. d'être protégé et en sécurité dans tous les aspects de votre vie.

de participer à la vie citoyenne et de pouvoir avoir le soutien des professionnels pour le faire. d'avoir un soutien adapté pour prévenir des problèmes qui peuvent survenir.

de non-discrimination, tout le monde doit être considéré de la même manière. de pratiquer et de choisir votre religion sous réserve que cela ne trouble pas le fonctionnement de l'établissement.

de choisir librement de manière éclairée et de prendre part aux décisions qui vous concernent.

au respect de votre dignité et de votre intimité.

Vos droits

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil. Ces documents sont complémentaires au contrat de séjour que vous signerez avec la direction dans le mois qui suit votre arrivée.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste des membres annexée à ce livret)

Un lieu qui protège votre vie privée

Vos données à caractère personnel font l'objet de traitements dans le cadre de votre accompagnement. La Société Philanthropique via la Maison de la mère et de l'enfant, conformément au règlement RGPD du 27 Avril 2016 et la loi Informatique et Libertés du 20 Juin 2018, garantit la sécurité, la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de toutes vos données personnelles. Vous avez la possibilité d'exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Société Philanthropique au 15 Rue Bellechasse 75007 Paris ou par mail dpo@philanthropique.asso.fr, en précisant dans l'objet du courrier ou mail « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

